

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**6<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 15 novembre 2012**

CG 12/6<sup>ème</sup>/VI-01

*L'an deux mil douze, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset,, Tabarly et Viguié.*

**POLITIQUE DE VALORISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS  
PLAN MARKETING TERRITORIAL**

—

A l'occasion de notre Décision Modificative N°1 de 2012, je vous ai présenté le détail du **plan « Marketing Territorial »** proposé par l'Agence de Développement Economique pour valoriser les zones d'activités et aider les communes et communautés de communes dans leur commercialisation.

Pour mémoire, je vous rappelle que ce plan repose sur 4 axes :

- Axe 1 : **faire connaître** les Zones d'Activités à l'extérieur du département,
- Axe 2 : **faciliter l'accès** aux Zones d'Activités,
- Axe 3 : **travailler le positionnement** de chaque zone et mettre en place du Marketing Territorial,
- Axe 4 : action de **promotion spécifique** pour la plate-forme « Grand Sud Logistique ».

Je vous propose de nous consacrer aujourd'hui plus spécifiquement à l'axe 3 qui consiste à travailler avec les communes et intercommunalités sur leur positionnement économique.

En effet l'ADE 82 a mis en place, dans le cadre de cet axe 3, un dispositif spécifique de **diagnostic territorial** qu'il me semble important de porter à votre connaissance.

## **I – REALISATION DE DIAGNOSTICS TERRITORIAUX :**

Il s'agit de **travailler avec les intercommunalités** de Tarn-et-Garonne pour définir avec précision leurs offres et services d'accueil à l'attention des entreprises. Ce travail est préalable à la réalisation de documents de communication (argumentaire, fiches, etc...) qui devront leur permettre de mieux se différencier afin d'accueillir des entreprises sur le territoire.

C'est dans ce cadre, que l'ADE 82 a mobilisé ses moyens pour accompagner les EPCI qui le souhaitent dans une démarche en 5 étapes dont l'objectif est double :

- d'une part, rédiger un argumentaire pour l'accueil d'entreprises,
- d'autre part, de fournir à ces EPCI, un véritable « Kit de Communication Economique », utile pour la promotion et la commercialisation de leurs offres d'accueil (zones d'activités et bâtiments).

Cette démarche en 5 étapes se déroule de la façon suivante :

**Etape 1 - Diagnostic préalable :** ce travail réalisé en amont par l'ADE 82 permet de rassembler l'ensemble des informations nécessaires sur le territoire : tendances socio-économiques, tissus d'entreprises, offres d'accueil (Zones d'Activités et Bâtiments), positionnement vis à vis de territoires concurrents.

**Etape 2 - Réunion sur l'attractivité du territoire :** elle consiste en une réunion de travail d'une demi-journée avec l'EPCI et les personnes concernées par le développement économique (élus et techniciens). A l'occasion de celle-ci, les forces et faiblesses du territoire ainsi que les opportunités et les menaces auxquelles il fait face, sont analysées.

**Etape 3 - Construction du compte-rendu et des outils de communication :** suite à la réunion, l'ADE 82 rédige un document de synthèse qui constitue le diagnostic économique du territoire.

**Etape 4 – Sur la base de ce diagnostic partagé avec l'EPCI :** l'ADE 82 propose un plan d'action et conçoit des documents de communication spécifiques à l'EPCI : fiches descriptives, fiches zones d'activités, fiches bâtiments, etc...

**Etape 5 – Une seconde réunion de synthèse est organisée avec l'EPCI concerné :** elle permet de valider le diagnostic et de soumettre les propositions d'actions et les documents proposés par l'ADE 82 pour le territoire.

## II – FOURNITURE D’UN « KIT DE COMMUNICATION ECONOMIQUE » :

A l’issue de cette démarche de diagnostic territorial, l’ADE 82 finalise les documents, les fait imprimer et remet à l’EPCI concerné un « **Kit de Communication Economique** ».

Ce kit se compose de l’ensemble des documents de communication réalisés à savoir :

- le rapport du diagnostic territorial,
- les fiches zones d’activités,
- les fiches bâtiments,
- les fiches « argumentaires économiques ».

L’ensemble de ces documents sera imprimé et offert à l’EPCI par le Conseil Général.

Je vous précise que la Communauté de communes du Pays de Garonne et Gascogne, la Communauté de Communes des Deux Rives, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et la Communauté de Communes de Sère Garonne Gimone se sont engagées dans cette action et qu’elles seront bientôt dotées de ce kit de communication économique. D’autres communautés de communes se sont montrées intéressées.

## III – FINANCEMENT DE CETTE OPERATION :

Afin de réaliser cette opération, l’ADE 82 s’est faite accompagner par un prestataire spécialisé : le cabinet « Atout Territoire ». Elle a aussi été confrontée à un certain nombre de frais inhérents à la démarche, notamment des frais de déplacements et d’impression.

Etant donné que cette démarche s’inscrit dans le plan que nous avons voté lors de la DM1 de 2012 et qu’elle concourt au développement équilibré du territoire et notamment des territoires ruraux, je vous propose d’accorder à l’ADE82 une subvention de **15 250 €** correspondant au coût de mobilisation du cabinet « Atout Territoire ».

Compte tenu de ce qui précède je vous propose de délibérer et :

- prendre acte du lancement de cette action initiée par l’ADE 82,
- accorder à l’ADE 82 une subvention de **15 250 €**,
- de voter une autorisation d’engagement de **15 250 €** sur la ligne 657 426 sous-fonction 91, et de ratifier 11 000 € crédits de paiement correspondants.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 5 juillet 2012 validant le plan « Marketing Territorial » ayant pour but de valoriser les zones d'activités et d'aider les communes et communautés de communes dans leur commercialisation,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le lancement du dispositif spécifique de diagnostic territorial tel que présenté, mis en place par l'ADE 82 dans le cadre de l'axe 3 du plan « Marketing Territorial », axe qui consiste à travailler avec les communes et intercommunalités sur leur positionnement économique ;
- Précise qu'à l'issue de ce diagnostic un « Kit de Communication Economique » sera finalisé par l'ADE et offert par le Conseil Général aux EPCI qui le souhaitent (les communautés de communes du Pays de Garonne et Gascogne, des Deux Rives, de la Lomagne tarn-et-garonnaise et de Sère Garonne Gimone s'étant déjà engagées dans cette action) ;
- Accorde à cet effet à l'ADE 82 une subvention de 15 250 € correspondant au coût de mobilisation du cabinet « atout territoire » prestataire spécialisé qui a accompagné l'ADE 82 pour la réalisation de cette opération ;
- Adopte une autorisation d'engagement de 15 250 € inscrite sur la ligne 657426, sous-fonction 91, et ratifie 11 000 € en crédits de paiement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,